



Notre forêt, un bien précieux à découvrir au quotidien



Vous qui avez la chance d'habiter notre belle vallée, entourée d'une couronne de forêt verdoyante donnant à notre Commune un sentiment de protection et de calme, savez-vous à quel point cette forêt est utile à tous?

Tout d'abord, elle occupe 49% de notre territoire communal, soit quelques 3'500 hectares de forêts publiques et 3'000 hectares de forêts privées, ce qui représente la plus grande surface forestière du canton.

C'est un poumon merveilleux qui filtre notre air – ses sols filtrent aussi notre eau si précieuse – et qui cache une flore et une faune riches de beaucoup d'espèces et d'essences. Elle nous permet de magnifiques balades, entre autres par des sentiers didactiques tels que celui réalisé dans la forêt d'Engollon pour le Bicentenaire, nous donnant la possibilité de nous ressourcer à quelques minutes de chez nous. Elle nous protège aussi de divers dangers tels que glissements de terrains ou éboulements de rochers et nous donne la possibilité de nous chauffer tout en captant le CO₂.

Voilà le côté idyllique! Maintenant, pour que cela perdure, il est nécessaire que chacun d'entre nous respecte la forêt lors de promenades, en ne laissant pas de déchets par terre et en tenant nos amis les chiens en laisse pour éviter de déranger notre belle faune. Il est aussi capital d'élaborer un plan de gestion permettant une exploitation de nos bois la plus durable possible et proche de la nature. En effet, une exploitation de l'accroissement est la meilleure façon de permettre à notre forêt de se régénérer et de remplir toutes les fonctions décrites précédemment.

A cet effet, des équipes forestières bien équipées sont en train d'abattre des arbres majestueux afin de permettre un sain rajeunissement et d'apporter un revenu financier, nécessaire à l'entretien de nos chemins et layons ainsi qu'au fonctionnement du service forestier de la Commune.

Pour votre sécurité, nous vous prions de respecter la signalisation qui interdit l'accès aux chantiers forestiers en cours et cela les week-ends également. En effet, des arbres peuvent glisser inopinément et des branches, restées accrochées, tomber à la suite d'un coup de vent.

Bonnes balades.

Christian Hostettler, conseiller communal



Actualités

Validation de la votation communale du 30 novembre 2014

En application de la loi sur les droits politiques (LDP), le Conseil communal a validé le résultat de la votation communale du 30 novembre 2014, relative à l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 3'550'000 pour la construction d'une route d'accès à la zone industrielle de Fontaines.

Votation fédérale

En date du 8 mars 2015, le peuple sera appelé aux urnes pour deux objets fédéraux:

- l'initiative populaire du 5 novembre 2012 «Aider les familles! Pour des allocations pour enfants et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt»;
- l'initiative populaire du 17 décembre 2012 «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie».

Nous rappelons ici les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote:

- vote par correspondance par voie postale (dépôt de l'enveloppe en courrier B jusqu'au mardi précédent la votation, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau de poste ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance par dépôt dans les boîtes aux lettres communales. Les deux villages desservis par un guichet sont équipés d'une boîte sécurisée, relevée régulièrement jusqu'au dimanche du jour de la votation à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral unique à Cernier – Epervier 6 – le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande – pour les personnes malades ou handicapées – jusqu'au dimanche 11h00.

Afin de vous permettre de voter par voie électronique, l'administration du contrôle des habitants établit volontiers les demandes de contrat au Guichet unique directement aux bureaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane, sur présentation d'une pièce d'identité valable.

Pour toute question: 032 886 56 23 ou cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Annuaire en ligne des entreprises, des commerces, des artisans et des acteurs touristiques de Val-de-Ruz

Dans la ligne des travaux menés au sein des réseaux «Entreprendre» et «Découvrir», un annuaire des entreprises, des commerces, des artisans et des acteurs touristiques, totalement gratuit et accessible à tous, a été constitué et vient d'être mis en ligne. La Commune contribue ainsi à enrichir son site Internet et à en faire une porte d'entrée sur les activités offertes sur son territoire. Cet annuaire ne remplace naturellement pas les sites des acteurs privés et associatifs, mais il contribue à relayer l'information.

La Commune a évalué les différentes options informatiques à disposition et mis en place une procédure simple et conviviale. La campagne d'inscription a été lancée l'automne dernier et elle a rencontré un franc succès. En effet, sur environ 1'000 envois, 317 acteurs économiques ont répondu positivement.

Dès aujourd'hui, chacun peut accéder à cette base de données en se rendant sur le site Internet de la Commune, à <http://www.val-de-ruz.ch/fr/vie-locale/commerces-et-artistes/>. Elle peut également être consultée via l'application mobile pour Smartphone.

Ce service est gratuit et exige simplement de la part de ceux qui sont répertoriés dans l'annuaire de nous aider à le tenir à jour. Il est possible de s'y inscrire en tout temps en téléchargeant le formulaire sur la même page du site Internet.

Pour plus de renseignements, M. Laurent Brahier, administrateur du développement économique, se tient à votre disposition au 032 886 56 24 ou à developpement.val-de-ruz@ne.ch.

Vie pratique

La raquette à neige en toute sécurité

La raquette à neige est un mode de déplacement dans la neige profonde et la neige fraîche. Elle permet de répartir le poids corporel sur une plus grande surface et la chaussure s'enfonce moins. De nos jours, la raquette à neige est utilisée pour les loisirs. Raquettes aux pieds, même les non-skieurs peuvent s'aventurer

dans de magnifiques paysages d'hiver vierges. Mais attention aux avalanches! Il faut également savoir que l'hiver il est plus difficile de s'orienter, surtout par temps de brouillard. En moyenne, ce sont chaque année trois randonneurs qui trouvent la mort à raquettes.

Pour profiter d'une randonnée à raquettes en toute sécurité, voici quelques conseils:

- si vous êtes débutant, choisissez un itinéraire pour raquettes à neige balisé et sécurisé;
- choisissez un itinéraire qui corresponde à vos capacités;
- informez-vous des conditions de neige et de la météo;
- n'entreprenez jamais seul une randonnée en raquettes;
- planifiez plusieurs possibilités de rebrousser chemin et une marge de temps suffisante.

Nous vous souhaitons une belle saison hivernale sans accidents.

Plus d'informations sur www.bpa.ch.

Police des chiens - Informations

A Val-de-Ruz, la facturation de la taxe des chiens s'effectue déjà selon les données contenues dans le fichier fédéral ANIS. Cette pratique est conforme à la future loi sur la police des chiens qui sera soumise à futur au Grand Conseil. Nous rappelons que les détenteurs d'animaux sont responsables de l'annonce des mutations (changement de détenteur, déménagement, décès) afin de ne pas se voir facturer des taxes dont ils ne seraient pas redevables.

La facturation générale intervient à fin février pour l'année courante, puis périodiquement pour les nouveaux chiens annoncés au cours de l'année. Le montant de la taxe est de CHF 120.- (CHF 90.- pour la taxe communale et CHF 30.- pour la part cantonale).

La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Pour rappel, il est également interdit de pénétrer sur les champs et prés durant la période de culture, soit généralement du 15 avril au 15 octobre.

Vous trouverez aux guichets de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane un distributeur personnel pour sachets à crottes de chiens, muni de deux recharges, au prix de CHF 10.-. Cet accessoire permet de ramasser les crottes en dehors des zones couvertes par des distributeurs fixes.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration du contrôle des habitants est à votre disposition au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Emplois

La Commune recrute

La Commune met au concours les postes suivants:

- Architecte communal, 80-100%;
- Gérant immobilier, 80-100%;
- Agent de maintenance, 80-100%, pour l'administration des eaux;
- Collaborateur administratif, 20-40%, pour l'administration des écoles.

Toutes les références aux personnes doivent s'entendre au masculin comme au féminin.

Si vous avez envie de participer activement à la vie de notre Commune, consultez les annonces complètes sur www.val-de-ruz.ch et postulez uniquement par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.